



Rapport Annuel

exercice 2011

Sommaire

Informations générales	3	Développement et modernisation de la banque	23
Présentation de la Banque de Tunisie	3	Evolution de l'effectif	23
Répartition du capital et des droits de vote	3	La formation	23
Conditions d'accès aux assemblées	3	Le réseau de la Banque de Tunisie	23
Composition du Conseil d'Administration	4		
Chiffres clés de la Banque de Tunisie	5		
L'environnement économique et financier en 2011	6	Le titre Banque de Tunisie en Bourse	24
Activités de la Banque de Tunisie	8	Evolution prévisionnelle de l'activité	25
Ressources collectées	8		
Les crédits à la clientèle	10	Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2011	27
Le portefeuille des titres	12		
La monétique	13		
Résultats de la Banque de Tunisie	14	Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie	61
Intérêts et revenus assimilés	14		
Evolution des commissions bancaires	15	Présentation du Groupe Banque de Tunisie	62
Le produit net bancaire	16		
Les frais généraux	16	Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2011	69
Le résultat brut d'exploitation	17		
Le résultat net de l'exercice	18		
Répartition des bénéfices	18		
Renforcement des fonds propres	19		
Normes prudentielles et gestion des risques	20		
Ratios réglementaires	20		
Créances classées et provisions	20		
Division et couverture des risques	21		
Contrôle interne et gouvernance	22		
Prévention contre le blanchiment d'argent	22		

Présentation générale de La Banque de Tunisie

Dénomination : BANQUE DE TUNISIE

Forme juridique : Société Anonyme

Nationalité : Tunisienne

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Téléphone : 71 125 500

Fax : 71 125 410

Site Web : www.bt.com.tn

Date de constitution : 23 Septembre 1884

Durée : Prorogée au 31 Décembre 2027

Registre du commerce : B1105941996

Matricule fiscal : 0000 120 H

Capital social : 112.500.000 dinars

Objet social : Banque Universelle au sens de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit

Régime fiscal : Droit Commun

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 Décembre 2011, le capital social de la Banque est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

	Nbre d'actions	Montant en 1000 D	Pourcentage
Actionnaires tunisiens	86 852 110	86 852	77,20%
Personnes physiques	59 540 366	59 540	52,92%
Personnes morales	27 311 744	27 312	24,28%
Actionnaires étrangers	25 594 261	25 594	22,75%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22 500 000	22 500	20,00%
Autres actionnaires étrangers	3 094 261	3 094	2,75%
Divers	53 629	54	0,048%
Total	112 500 000	112 500	100,000%

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.



Composition du Conseil d'Administration

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2011, le conseil d'administration est ainsi composé :

Président Directeur Général

M. Mohamed Habib BEN SAAD

Administrateurs

M. Michel LUCAS

M. Abdellatif EL FEKIH

M. Habib KAMOUN

M. Elyès JOUINI

Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM- Représentée par M. Thierry DELARUE

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière.
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité Exécutif de Crédit :

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment

d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédits notamment les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil, les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés, les crédits accordés aux personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 et les crédits accordés aux clients classés chez la banque.

Commissaires aux comptes

Société FMBZ – KPMG TUNISIE

Représentée par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Société FINOR

Représentée par M. Fayçal DERBEL

Chiffres Clés de la Banque de Tunisie

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIVITE	2009	2010	2011	Evolution 2010-2011
Total du Bilan	2 616 841	3 142 408	3 388 044	7,8%
Dépôts clientèle	1 891 338	2 419 440	2 401 451	-0,7%
Encours des crédits clientèle au bilan	2 116 089	2 610 177	2 860 431	9,6%
Total concours à l'Economie	2 267 838	2 762 669	3 018 771	9,3%
RESULTATS				
Marge d'Interêt	85 457	95 180	93 938	-1,3%
Volume des commissions	28 867	33 052	34 342	3,9%
Produit Net Bancaire	132 904	147 773	153 144	3,6%
Frais Généraux	33 701	36 315	39 645	9,2%
Résultat Brut d'Exploitation	94 183	105 981	107 697	1,6%
Résultat Net	66 081	55 701	57 666	3,5%
FONDS PROPRES				
Fonds propres avant affectation de l'exercice	378 592	412 048	440 748	7,0%
Fonds propres après affectation de l'exercice	412 048	440 748	471 414	7,0%
RATIOS FINANCIERS				
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,7%	13,1%	12,6%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	2,6%	1,9%	1,8%	
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	29,5%	28,6%	30,1%	
Commissions / masse salariale	120,6%	129,9%	118,7%	
Capitalisation boursière au 31/12	1 091 250	1 307 250	1 206 000	
RATIOS REGLEMENTAIRES				
Ratio de solvabilité	18,49%	17,38%	17,55%	
Ratio de couverture des dépôts (Fonds Propres / Dépôts)	21,79%	18,22%	19,63%	
Ratio de liquidité	137,29%	149,97%	116,56%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES				
Effectif permanent	844	874	909	4,0%
Nombre d'agences	90	100	100	0,0%



Environnement Economique et Financier en 2011

Conjoncture internationale

Les événements du printemps arabe, le séisme au Japon, le ralentissement de la croissance de la zone Euro et la crise de la dette souveraine des pays du sud de l'Europe, sont les principaux événements qui ont secoué les marchés financiers en 2011 avec un ralentissement de la croissance économique mondiale, soit une progression de 3,8% contre 5,8% l'année précédente.

Dans ce contexte, le volume des échanges mondiaux de biens et services a progressé de 6,9% en 2011 contre 12,7% l'année précédente. Cette décélération a touché, notamment, les échanges des pays industrialisés.

Par ailleurs, la situation de l'emploi dans les pays développés a été affectée par le ralentissement de l'activité économique, les taux de chômage sont demeurés à des niveaux élevés en 2011, soit environ 9% aux Etats Unis et 10% dans la Zone Euro.

La hausse des prix de l'énergie et des autres produits de base durant les premiers mois de l'année 2011 s'est traduite par une accélération de l'inflation aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents.

Les marchés des changes internationaux ont été marqués par la volatilité des cours des principales devises avec, en particulier, une dépréciation de l'euro sous l'effet de l'aggravation de la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro.

L'année 2011 a été caractérisée également par une chute des indices boursiers avec une forte volatilité et une capitalisation boursière mondiale en baisse de 12,2%. Les bourses internationales, surtout européennes, se sont ressenties de l'aggravation de la crise de la dette publique dans certains pays de la Zone Euro et des incertitudes sur les perspectives économiques mondiales.

Par ailleurs, la résilience de l'activité économique aux Etats Unis a permis aux marchés financiers américains de rattraper leurs pertes. Dans ce contexte, l'Euro s'est fortement déprécié face au Dollar.

Conjoncture nationale

L'économie nationale a affiché en 2011 un taux de croissance en dessous de zéro (-1,8%) contre +3% en 2010, suite à une conjoncture exceptionnellement difficile tant au niveau de la situation intérieure qui a été marquée par des grèves et des revendications sociales, qu'au niveau externe en raison des effets de la guerre en Libye et le ralentissement de la demande extérieure (crise de la zone Euro).

La baisse de la production a touché essentiellement le secteur des mines (-59%), les industries chimiques (-27%) et le tourisme (-31%). Le secteur agricole, quant à lui, a affiché une progression de 9,5%.

Le relâchement de l'activité économique a été accompagné d'une chute des recettes touristiques (-38,5%) et des entrées de capitaux et des

IDE. Ceci s'est traduit par un élargissement du déficit courant de la balance des paiements extérieurs (6% du PIB) et une contraction du niveau des avoirs en devises.

La décélération du rythme des exportations de biens et la baisse sensible des recettes touristiques en devises se sont conjuguées à une forte augmentation des importations d'énergie et de produits alimentaires, en relation avec la hausse des prix internationaux, se traduisant par un creusement du déficit courant de la balance des paiements qui a atteint 7,4% du PIB en 2011, contre 4,8% en 2010.

La hausse des prix mondiaux a contribué à l'apparition de tensions sur les prix de certains produits, notamment alimentaires, ainsi qu'à l'accentuation des pressions sur les finances publiques suite à l'accroissement des subventions des prix par l'Etat, avec un déficit budgétaire atteignant 3,8% du PIB contre 1,3% en 2010.

Sur le plan monétaire, le rythme de progression de la masse monétaire M3 et des concours à l'économie s'est ralenti, atteignant, respectivement 7,9% et 13,2%, au terme de l'année 2011.

L'année 2011 a été également marquée par un resserrement de la liquidité bancaire, ce qui a amené la BCT à réduire le taux de réserves obligatoires et procéder à des opérations d'injection de liquidité dans le marché monétaire. Aussi, le taux directeur a fortement baissé au cours de l'année 2011 pour atteindre 3,5% à la fin de l'année. Les taux moyens sur le marché monétaire passent de 4,87 en Janvier 2011 à 3,16 à la fin de l'exercice 2011.

Le taux de l'inflation s'est situé à 3,5% pour l'ensemble de l'année 2011 contre 4,4% l'année précédente.

Concernant le marché financier, le volume global des transactions effectuées sur le marché secondaire de la bourse s'est élevé à 3.138 millions de dinars durant l'exercice 2011 contre 3.831 millions de dinars en 2010, marquant une baisse de 18,10%. La capitalisation boursière du marché a enregistré une baisse de 5,4%.

Au niveau du marché primaire, il y a eu 11 opérations d'augmentation de capital et l'émission de 10 emprunts obligataires, réalisées par les sociétés cotées. L'année 2011 a été également marquée par une hausse des émissions de Bons de Trésor qui ont atteint 1.335 millions de dinars contre 635 millions de dinars en 2010.

Activité de la Banque de Tunisie

Ressources collectées

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 2.401.451 mille dinars au 31 Décembre 2011 contre 2.419.440 mille dinars au 31 Décembre 2010, enregistrant une légère baisse de 0,74%. Il est à préciser, dans ce cadre, que cette baisse est due essentiellement à un décroissement important et volontaire du volume des dépôts à terme.

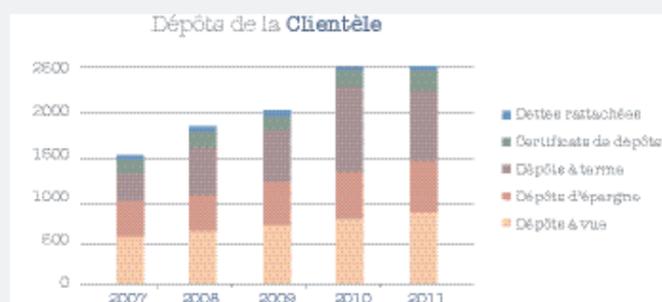
Dépôt Collectés

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Dépôts à vue	523 820	584 266	665 098	718 105	793 816	10,54%	10,95%
Dépôts d'épargne	388 419	415 809	484 249	551 586	592 776	7,47%	11,15%
Dépôts à terme	334 675	530 914	503 434	927 101	774 506	-16,46%	23,34%
Comptes à terme	316 739	512 012	485 877	905 726	750 202	-17,17%	24,06%
Bons de caisse	17 936	18 902	17 557	21 375	24 304	13,70%	7,89%
Certificats de dépôts	160 000	172 000	223 000	202 500	221 500	9,38%	8,47%
Dettes rattachées	12 869	18 938	15 558	20 148	18 853	-6,43%	10,02%
TOTAL DEPOTS	1 419 783	1 721 927	1 891 338	2 419 440	2 401 451	-0,74%	14,04%

Les dépôts à vue ont atteint 793.816 mille dinars au 31 décembre 2011 contre 718.105 mille dinars au 31 décembre 2010. Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux annuel moyen de 10,95.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 1.129.601 mille Dinars au 31 Décembre 2010 à 996.006 mille dinars à la fin de l'exercice 2011, soit une baisse de 11,83%. Durant les cinq dernières années, les dépôts à terme ont connu une croissance au taux annuel moyen de 23,34.

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 7,47% passant de 551.586 mille dinars au 31 Décembre 2010 à 592.776 mille dinars au 31 Décembre 2011. Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme annuel moyen de 11,15% durant les cinq dernières années.

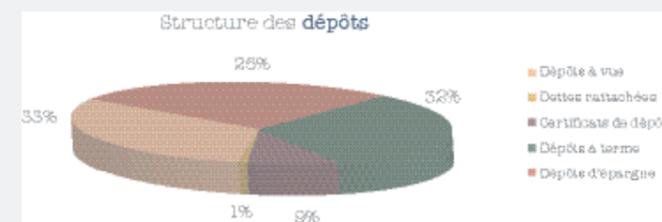


Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2011, les dépôts à vue ont représenté 33,06% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 24,68% alors que la part des dépôts à terme a largement baissé pour atteindre 32,25%. Les certificats des dépôts représentent 9,22% de l'ensemble des dépôts.

STRUCTURE DES DEPOTS

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts à vue	523 820 36,89%	584 266 33,93%	665 098 35,17%	718 105 29,68%	793 816 33,06%
Dépôts d'épargne	388 419 27,36%	415 809 24,15%	484 249 25,60%	551 586 22,80%	592 776 24,68%
Dépôts à terme	334 675 23,57%	530 914 30,83%	503 434 26,62%	927 101 38,32%	774 506 32,25%
Comptes à terme	316 739 22,31%	512 012 29,73%	485 877 25,69%	905 726 37,44%	750 202 31,24%
Bons de caisse	17 936 1,26%	18 902 1,10%	17 557 0,93%	21 375 0,88%	24 304 1,01%
Certificats de dépôts	160 000 11,27%	172 000 9,99%	223 000 11,79%	202 500 8,37%	221 500 9,22%
Dettes rattachées	12 869 0,91%	18 938 1,10%	15 558 0,82%	20 148 0,83%	18 853 0,79%
TOTAL DEPOTS	1 419 783	1 721 927	1 891 338	2 419 440	2 401 451



La structure des dépôts a été améliorée par rapport à l'exercice précédent, la baisse de la part des dépôts à terme a été compensée par une augmentation favorable des dépôts à vue et des dépôts d'épargne dont le coût des ressources est beaucoup moins important que celui des dépôts à terme.

Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2011, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 78.244 mille dinars contre 103.945 mille dinars à la fin de l'année 2010, enregistrant une baisse de 24,73%.

Cette baisse s'explique par l'absence de recours de la banque aux bailleurs de fonds étrangers en raison du renchérissement relatif des coûts de ces ressources.

RESSOURCES SPECIALES

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources Budgétaires	2 925	2 617	2 468	2 953	3 410	15,49%	3,91%
Ressources extérieures	172 297	148 962	124 642	99 458	73 679	-25,92%	-19,13%
Autres	2 659	2 296	1 926	1 535	1 156	-24,69%	-18,80%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	177 882	153 875	129 036	103 945	78 244	-24,73%	-18,56%

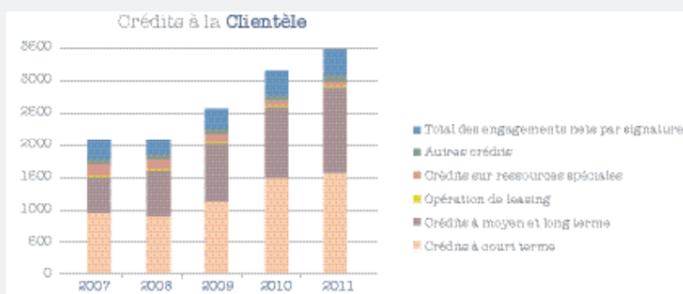


Les crédits de la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale, et une rareté des ressources, La Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie Tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

CREDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTELE

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
CREDITS A COURT TERME	923 351	894 973	1 110 745	1 474 389	1 535 311	4,1%	13,6%
Crédits à court terme Entreprises	205 429	167 925	220 712	326 229	290 907	-10,8%	9,1%
Crédits à court terme Particuliers	248 148	264 651	403 888	500 406	561 318	12,2%	22,6%
Escompte commercial	171 971	143 306	184 196	253 778	266 099	4,9%	11,5%
Comptes débiteurs de la clientèle	258 227	277 291	236 839	295 507	272 800	-7,7%	1,4%
Valeurs impayées	4 327	6 091	3 971	4 919	8 633	75,5%	18,8%
Prêts en devises à la clientèle	21 639	21 361	39 335	69 246	96 925	40,0%	45,5%
Autres crédits à court terme	13 610	14 348	21 803	24 304	38 629	58,9%	29,8%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	565 346	685 860	890 377	1 079 489	1 319 348	22,2%	23,6%
Crédits à moyen terme ordinaires	501 498	569 249	674 568	704 593	864 253	22,7%	14,6%
Crédits à long terme ordinaires	26 452	69 413	161 849	300 538	367 017	22,1%	93,0%
Crédits à long terme logement	37 396	47 198	53 961	74 358	88 078	18,5%	23,9%
OPERATIONS DE LEASING	13 992	12 862	11 128	10 601	9 479	-10,6%	-9,3%
CREDITS/RESSOURCES SPECIALES	176 896	157 952	133 754	106 168	81 377	-23,4%	-17,6%
CREANCES RATTACHEES	19 244	20 698	21 663	21 210	22 126	4,3%	3,5%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	63 731	60 965	57 604	60 636	70 657	16,5%	2,6%
TOTAL CREANCES BRUTES	1 762 560	1 833 309	2 225 271	2 752 492	3 038 298	10,4%	14,6%
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-99 969	-101 481	-109 182	-142 315	-177 867	25,0%	15,5%
TOTAL DES CREANCES NETTES	1 662 590	1 731 828	2 116 089	2 610 177	2 860 431	9,6%	14,5%



Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a été en hausse de 9,6% passant de 2.610.177 mille dinars au 31 Décembre 2010 à 2.860.431 mille dinars au 31 Décembre 2011.

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression importante de 10,4%, passant de 2.752.492 mille dinars en 2010 à 3.038.298 mille dinars en 2011. Les crédits à court terme ont enregistré une augmentation de 4,1% pour atteindre un encours de 1.535.311 mille dinars à la fin de l'exercice 2011 contre 1.474.389 mille dinars à la fin de l'exercice 2010. Les crédits à la consommation ont progressé de 12,2% pour atteindre un encours de 561.318 mille dinars, les prêts en devise ont également enregistré une bonne progression de 39,9%. Les crédits à court terme ont progressé à un taux annuel moyen de 13,6% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint à la fin de l'exercice 2011 un montant de 1.319.348 mille dinars contre 1.079.489 mille dinars l'année dernière, soit une évolution de 22,2%. Entre 2007 et 2011, le taux annuel moyen d'augmentation de l'encours des crédits à moyen et long terme s'est situé au niveau de 23,6%.

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré une baisse de 23,4% pour atteindre un encours de 81.377 mille dinars à la fin de l'exercice 2011 contre 106.168 mille dinars à la fin de l'exercice 2010.

A la fin de l'exercice 2011, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 9.479 mille dinars contre 10.601

mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une baisse de 10,6%. Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a diminué à un rythme annuel moyen de 9,3%.

Les engagements par signature

Le volume des engagements par signature a atteint au 31 Décembre 2011, un encours de 381.027 mille dinars contre 335.131 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 13,7%. L'évolution annuelle moyenne de ces concours a été de 9,2% durant les cinq dernières années.

LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Nature des engagements	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	278 268	220 211	284 087	345 443	387 294	12,1%	8,6%
CREANCES CLASSEES BRUTES (HORS BILAN)	10 569	14 461	8 826	10 312	6 267	-39,2%	-12,2%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	267 699	205 749	275 261	335 131	381 027	13,7%	9,2%

A la fin de l'exercice 2011, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit (en milliers de dinars) :

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12//2011

LIBELLE	%	TOTAL
A-CONCOURS AUX ENTREPRISES	72,9%	2 502 533
I- AGRICULTURE	0,9%	31 967
II- INDUSTRIE	30,9%	1 059 022
III- SERVICES	41,1%	1 411 543
B-CONCOURS AUX ENTREPRENEURS IND	1,8%	63 421
C-CONCOURS AUX PARTICULIERS	25,2%	865 844
TOTAL GENERAL	100,0%	3 431 798

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les règles prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division

et la couverture des risques sur les crédits. Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

Le portefeuille-titres

Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 58,24% passant de 219.663 mille dinars au 31 Décembre 2010 à 347.587 mille dinars au 31 Décembre 2011.

COMPOSITION DU PORTFEUILLE-TITRES

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	97 859	106 208	151 749	152 493	158 340	3,8%	12,8%
Fonds gérés	0	0	7 500	31 637	48 100	52,0%	
Obligations	11 211	5 055	3 876	4 502	4 998	11,0%	-18,3%
Titres de transaction et placement	19 540	23 680	19 883	31 031	136 149	338,7%	62,5%
Total portefeuille-titres	128 610	134 943	183 007	219 663	347 588	58,2%	28,2%

Le portefeuille des participations a enregistré une augmentation de 3,8% entre 2010 et 2011. Il s'est établi à 158.340 mille dinars au 31 Décembre 2011 contre 152.493 mille dinars au 31 Décembre 2010. Les principales souscriptions sont effectuées dans les titres émis par des sociétés rentables et solides et sont toutes effectuées dans le cadre du réinvestissement exonéré. Le portefeuille obligataire a enregistré aussi une augmentation de 11% due à des nouvelles souscriptions dans les nouvelles lignes obligataires lancées en 2011.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés, Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires. La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement direct, d'autres objectifs tels que:

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs



Rendement du Portfeuille-titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré les revenus suivants à la fin des cinq dernières années :

RENDEMENT DU PORTFEUILLE-TITRES

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011
Dividendes et jetons de présence	5 108	6 636	7 703	8 739	9 641
Plus values sur cession d'actions	2 672	3 588	1 418	602	10
Revenus sur BTA et BTC	1 716	1 289	4 139	1 509	4 595
Intérêts sur obligations	1 076	686	285	1 378	2 532
Total	10 572	12 199	13 546	12 229	16 778

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe consacrée couvre largement la dépréciation potentielle de certaines participations, soit un total de 3,8 millions de dinars au 31/12/2011.

La Monétique

Le parc des DABs de la BT est passé de 165 unités en 2010 à 156 DAB à fin 2011, soit une diminution de 9 unités. Durant l'année 2011, nous avons procédé à la suppression de 12 DABs hors site qui

n'étaient pas rentables. Malgré cette diminution, nous détenons une part de marché de 9% sachant que la meilleure part se situe à 10,8%.

Le nombre des TPEs installés chez les commerçants a progressé de 8% en passant de 847 en 2010 à 930 en 2011. Quant au chiffre d'affaires auprès des commerçants, il est passé de 128.065 mille dinars en 2010 à 129.829 mille dinars en 2011, nous permettant ainsi d'occuper la première place sur le marché avec une part de 19,5%.

	Année 2010	Année 2011	Evolution
Chiffre d'affaires DAB en mD	372 501	367 999	-1.26 %
Chiffre d'affaires TPE en mD	128 065	129 829	1.35 %

L'activité sur le site internet de la BT « BTNET Entreprise » a enregistré une évolution de 19,36% en nombre d'accès entre 2010 et 2011 générant une évolution de 24% des montants des virements passés sur le site BTNET.

	Année 2010	Année 2011	Evolution
Moyenne mensuelle des accès au site BTNET Entreprise	618	769	19,36 %
Chiffre d'affaires des virements Entreprise en mD	502 122	661 166	24 %
Nombre de virements émis par les entreprises	842 669	1 753 454	52 %

L'adhésion au site « BTNET Particulier » a enregistré une évolution de 25,43 % pour passer de 8.860 en 2010 à 11.883 en 2011



Résultats de la Banque de Tunisie

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en évolution positive

et témoignent de la bonne rentabilité de l'activité de la Banque.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	135 078	152 136	147 283	164 450	175 694	6,8%	6,8%
Intérêts et charges assimilés	56 321	67 331	61 826	69 270	81 756	18,0%	9,8%
MARGE D'INTERETS	78 757	84 805	85 457	95 180	93 938	-1,3%	4,5%
Commissions perçues	23 878	26 803	28 867	33 052	34 342	3,9%	9,5%
Commissions servies	409	1 048	868	1 035	1 050	1,5%	26,6%
COMMISSIONS NETTES	23 469	25 755	27 999	32 017	33 292	4,0%	9,1%
Gain sur portefeuille commercial	7 484	7 954	11 459	10 458	13 741	31,4%	16,4%
Revenus du portefeuille d'investissement	6 184	7 322	7 989	10 118	12 173	20,3%	18,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	115 894	125 837	132 904	147 773	153 144	3,6%	7,2%
Frais généraux	30 298	31 999	33 701	36 315	39 645	9,2%	7,0%
Masse salariale	21 821	22 730	23 933	25 445	28 934	13,7%	7,3%
Dépenses d'exploitation	8 477	9 269	9 768	10 871	10 712	-1,5%	6,0%
Amortissements des immobilisations	5 964	5 807	5 554	5 993	6 397	6,7%	1,8%
Autres produits d'exploitation	396	401	535	515	596	15,6%	10,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 028	88 430	94 183	105 981	107 697	1,6%	7,7%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	2 275	14 347	12 110	39 519	38 936	-1,5%	103,4%
Provisions pour créances et passif	4 215	17 935	13 523	38 760	39 604	2,2%	75,1%
Provisions sur portefeuille d'investissement	-1 940	-3 588	-1 413	759	-669	-188,1%	-23,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	77 753	74 083	82 073	66 462	68 761	3,5%	-3,0%
Gain sur éléments ordinaires	-39	429	1 153	318	714	124,6%	
Impôts sur sociétés	17 561	11 725	17 145	11 079	11 810	6,6%	-9,4%
BENEFICE NET	60 153	62 788	66 081	55 701	57 666	3,5%	-1,1%

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 175.694 mille dinars au 31 Décembre 2011 contre 164.450 mille dinars au 31 Décembre 2010, soit une progression de 6,8%

Les produits des crédits ont enregistré une augmentation de 6,1%, générée par la bonne croissance du volume des crédits et ce malgré la baisse substantielle des taux sur le marché monétaire.

ÉVOLUTION DES INTÉRÊTS

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	135 078	152 136	147 283	164 450	175 694	6,8%	6,8%
Opérations avec les établissements bancaires	4 803	15 490	9 802	2 335	1 444	-38,2%	-26,0%
Opérations avec la clientèle	130 274	136 646	137 481	162 116	174 250	7,5%	7,5%
Revenus des crédits à la clientèle	103 037	109 054	115 374	139 111	147 590	6,1%	9,4%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	23 449	23 720	18 392	19 574	23 076	17,9%	-0,4%
Revenu des opérations de leasing	1 014	1 199	1 050	967	875	-9,5%	-3,6%
Revenus sur engagements par signature	2 774	2 673	2 665	2 464	2 710	10,0%	-0,6%

Les revenus des comptes débiteurs ont enregistré une bonne progression de 17,9% pour atteindre 23.076 mille dinars à la fin de l'exercice 2011.

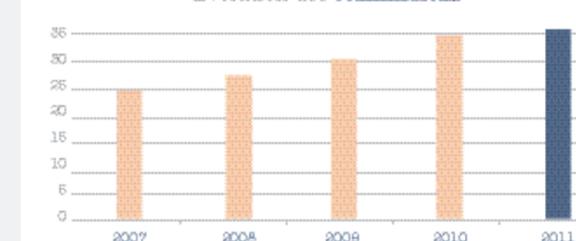
Les opérations de leasing ont enregistré une légère baisse de 9,6%, alors que les revenus sur engagement par signature ont progressé de 10% en 2011. La marge d'intérêts a atteint 93.938 mille dinars au 31 décembre 2011, contre 95.180 mille dinars en 2010, soit une baisse de 1,3%. Durant les cinq dernières années la croissance a été en moyenne de 4,5%.

ravant, enregistrant ainsi une progression de 3,9%.

Cette croissance des produits des services bancaires n'est pas due à une révision des tarifs en 2011, mais plutôt à une progression du volume des opérations bancaires enregistrées en nombre et en montant. Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie cette année.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, les principales commissions bancaires ont enregistré une é

Evolution des commissions



Evolution des commissions bancaires

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2011 un volume global de 34.342 mille dinars contre 33.052 mille dinars une année auparavant.

ÉVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	23 453	25 800	28 867	33 052	34 342	3,9%	10,0%
Opérations avec l'étranger	2 844	2 839	2 940	3 690	3 443	-6,7%	4,9%
Opérations sur titres	2 774	4 965	4 338	4 863	4 219	-13,2%	11,0%
Commissions sur comptes	7 615	7 566	7 134	7 118	7 945	11,6%	1,1%
Commissions sur moyens de paiement	4 106	4 744	5 282	6 306	7 059	11,9%	14,5%
Commissions de gestion	4 986	4 584	7 936	9 738	10 154	4,3%	19,5%
Opérations guichet et opération diverses	1 128	1 104	1 236	1 338	1 522	13,8%	7,8%
Commissions / Masse salariale	107,5%	113,5%	120,6%	129,9%	118,7%		

Il est à signaler que :

- La progression des commissions de gestion est générée par le bon développement de l'activité des engagements.
- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 11,9% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.
- Les commissions sur titres proviennent essentiellement de l'activité dépositaire des SICAV et des opérations effectuées pour le compte de la clientèle.
- Les commissions sur comptes ont progressé de 11,6%, grâce à l'ouverture de nouveaux comptes en 2011.

Le Produit Net Bancaire

La croissance des revenus sur portefeuille titres conjuguée à l'augmentation des commissions perçues ont permis au Produit Net Bancaire de la Banque d'enre-

gistrer une progression de 3,6%. Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2011 un montant de 153.144 mille dinars contre 147.773 mille dinars en 2010. Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 7,2%. La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable. La marge d'intérêt représente en moyenne 61,3% du Produit Net Bancaire alors que les commissions perçues représentent 21,7% du PNB.



PRODUIT NET BANCAIRE

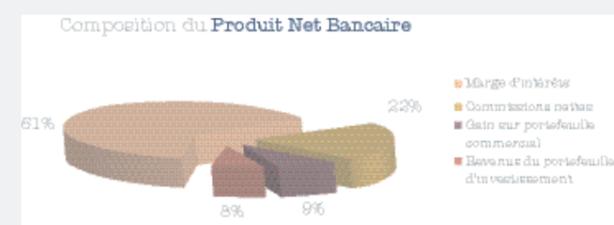
Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	78 757	84 805	85 457	95 180	93 938	-1,30%	4,51%
Commissions nettes	23 469	25 755	27 999	32 017	33 292	3,98%	9,13%
Gain sur portefeuille commercial	7 484	7 954	11 459	10 458	13 741	31,39%	16,40%
Revenus du portefeuille d'investissement	6 184	7 322	7 989	10 118	12 173	20,31%	18,45%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	115 894	125 837	132 904	147 773	153 144	3,63%	7,22%
Marge d'intérêts / PNB	68,0%	67,4%	64,3%	64,4%	61,3%		
Commissions nettes / PNB	20,3%	20,5%	21,1%	21,7%	21,7%		

Les Frais Généraux

Les frais généraux ont enregistré une augmentation maîtrisée de 9,2% par rapport au 31 décembre 2011. Ils ont atteint une enveloppe de 39.645 mille dinars au 31 décembre 2011 contre 36.315 mille dinars au 31 décembre 2010. La Banque de Tunisie a maintenu sa politique de maîtrise de ses frais généraux et ce malgré l'augmentation des charges sociales et l'aménagement de nouvelles agences à ouvrir au début de 2012.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 28.934 mille dinars au 31 décembre 2011 contre 25.445 mille dinars au

31 décembre 2010 et des dépenses diverses d'exploitation qui ont été limitées à 10.712 mille dinars au 31 décembre 2011 contre 10.871 mille dinars au 31 décembre 2010.



MAÎTRISE DES FRAIS DE GESTION : PRODUCTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	21 821	22 730	23 933	25 445	28 934	13,7%	7,3%
Dépenses d'exploitation	8 477	9 269	9 768	10 871	10 712	-1,5%	6,0%
FRAIS GENERAUX (FG)	30 298	31 999	33 701	36 315	39 645	9,2%	7,0%
Amortissements des immobilisations	5 964	5 807	5 554	5 993	6 397	6,7%	1,8%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	36 262	37 807	39 255	42 308	46 043	8,8%	6,2%
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	31,3%	30,0%	29,5%	28,6%	30,1%		
Productivité globale (F. GENERAUX / RBE)	37,9%	36,2%	35,8%	34,3%	36,8%		



Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport des frais généraux (frais généraux et amortissements) au Produit Net Bancaire, est de 30,1% au 31 décembre 2011, contre 28,6% au 31 décembre 2010.

Aussi, le ratio de productivité globale, égal au rapport des frais généraux sur le Résultat Brut d'Exploitation, s'établit au 31 décembre 2011 à un niveau de 36,8%, contre 34,3% au 31 décembre 2010.

Le Résultat Brut d'Exploitation

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Ex-

ploitation d'enregistrer une progression de 1,62%. En effet, à la fin de l'exercice 2011, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 107.697 mille dinars contre 105.981 mille dinars en 2010. Au terme de l'exercice 2011, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 6.397 mille dinars, en augmentation de 6,7% par rapport à la dotation de 2010. Durant les cinq dernières années, la dotation aux amortissements a augmenté au taux moyen annuel de 1,77%.



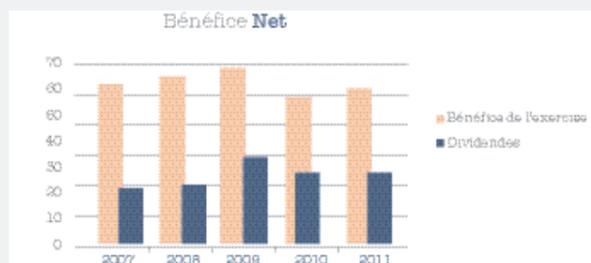
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	115 894	125 837	132 904	147 773	153 144	3,63%	7,22%
Frais généraux	30 298	31 999	33 701	36 315	39 645	9,17%	6,95%
Dotations aux amortissements	5 964	5 807	5 554	5 993	6 397	6,74%	1,77%
Autres produits d'exploitation	396	401	535	515	596	15,61%	10,73%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 028	88 430	94 183	105 981	107 697	1,62%	7,71%
Frais Généraux / R B E	37,9%	36,2%	35,8%	34,3%	36,8%		
Commissions / R B E	29,8%	30,3%	30,6%	31,2%	31,9%		



Le Résultat Net de l'exercice

A la fin de l'exercice 2011, le Résultat Net a enregistré une hausse de 3,53% passant de 55.701 mille dinars en 2010 à 57.666 mille dinars en 2011 et ce tenant compte de la dotation substantielle des provisions pour créances douteuses constituées en 2011 pour la couverture des risques sur les engagements.



RÉSULTAT NET

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	80 028	88 430	94 183	105 981	107 697	1,62%	7,71%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	2 275	14 347	12 110	39 519	38 936	-1,48%	103,40%
Provisions pour créances et passifs	4 215	17 935	13 523	38 760	39 604	2,18%	75,08 %
Provisions sur portefeuille d'investissement	-1 940	-3 588	-1 413	759	-669	-188,08%	-23,38%
Gain sur éléments ordinaires	-39	429	1 153	318	714	124,62%	75
Impôts sur Sociétés	17 561	11 725	17 145	11 079	11 810	6,60%	-9,44%
BENEFICE NET	60 153	62 788	66 081	55 701	57 666	3,53%	-1,05%

La dotation nette aux provisions s'est élevée pour l'exercice 2011 à 39.604 mille dinars contre 38.760 mille dinars en 2010. Elle est détaillée comme suit :

DOTATION AUX PROVISIONS

	Déc. 2011	Déc. 2010	Déc. 2009
Dotation aux provisions pour créances et passifs			
+ Provisions pour créances douteuses	33 022	33 110	4 159
+ Créances passées par pertes	220	162	13
- reprises de provisions sur créances radiées	-642	-1 007	-721
- reprises de provisions sur risques et charges	-1 372	-151	-122
+ Provisions pour congés payés	195	141	670
+ Pertes Diverses d'exploitation	369	310	0
+ Provisions pour risque opérationnel et AED	2 046	624	2 266
+ Provisions pour appurement des comptes	0	0	1 221
+ Provisions pour prime d'intéressement	5 767	5 570	6 036
	39 604	38 760	13 523

Répartition des bénéfices

Sur la base d'une proposition de distribution d'un dividende de 24% du nominal, le montant global

des bénéfices à distribuer au titre de l'exercice 2011 serait de 27.000 mille dinars.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	60 153	62 788	66 081	55 701	57 666	3,5%	-1,1%
Report antérieur	774	1 046	1 146	1 044	918	-12,1%	4,4%
TOTAL A REPARTIR	60 927	63 833	67 228	56 745	58 584	3,2%	-1,0%
REPARTITION							
Réserves	38 131	40 187	33 558	28 827	30 669	6,4%	-5,3%
Réserves légales	467	0	3 361	389	0	-100,0%	-100,0%
Autres réserves	37 664	40 187	30 197	28 438	30 669	7,8%	-5,0%
Dividendes	21 750	22 500	32 625	27 000	27 000	0,0%	5,6%
Report à nouveau	1 046	1 146	1 044	918	915	-0,3%	-3,3%
Dividende distribué par action	2,900	3,000	0,290	0,240	0,240		
Taux de distribution / Nominal	29,0%	30,0%	29,0%	24,0%	24,0%		
Taux de distribution / Résultat Net	36,2%	35,8%	49,4%	48,5%	46,8%		
Nominal par action en dinars	10	10	1	1	1		

L'examen de la répartition des résultats durant les cinq derniers exercices montre une bonne rémunération des actions par les dividendes distribués. En effet, le taux de distribution par rapport au nominal des actions est maintenu à des niveaux très performants. Il est important de noter que courant l'année 2009 la banque a procédé à une division de son capital par une opération de SPLIT. Le montant des dividendes servis est passé de 21.750 mille dinars en 2007 à 22.500 mille dinars en 2008, pour atteindre 27.000 mille dinars en 2011.

l'année 2010 à 471.414 mille dinars fin 2011, soit une augmentation de 7%.

Malgré cette augmentation, la rentabilité des fonds propres de la Banque continue à se maintenir à un niveau plus élevée que la moyenne du secteur bancaire en Tunisie. Cette rentabilité, mesurée par le rapport des bénéfices nets sur les fonds propres moyens, a été de 12,6% pour l'exercice 2011.



Renforcement des fonds propres

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 440.748 mille dinars à la fin de

CAPITAUX PROPRES EN NETTES CONSOLIDATIONS

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	75 000	75 000	112 500	112 500	112 500	0,0%	10,7%
Réserves début de l'exercice	175 624	214 027	216 815	250 270	278 971	11,5%	12,3%
Provisions libres	49 277	0,0%	0,0%				
Fonds propres avant répartition	299 900	338 304	378 592	412 048	440 748	7,0%	10,1%
Attributions aux réserves	38 404	40 288	33 456	28 701	30 666	6,8%	-5,5%
Fonds propres après répartition	338 304	378 592	412 048	440 748	471 414	7,0%	8,6%
Capital Social	75 000	75 000	112 500	112 500	112 500	0,0%	10,7%
Réserves en fin d'exercice	214 027	254 315	250 271	278 971	309 638	11,0%	9,7%
Provisions libres en fin d'exercice	49 277	49 277	49 277	49 277	49 277	0,0%	0,0%
Fonds propres moyens	319 102	358 448	395 320	426 398	456 081	7,0%	9,3%
P N B / Fonds Propres Moyens	36,3%	35,1%	33,6%	34,7%	33,6%		
R B E / Fonds Propres Moyens	25,1%	24,7%	23,8%	24,9%	23,6%		
ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens	18,9%	17,5%	16,7%	13,1%	12,6%		
ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens	3,1%	2,8%	2,6%	1,9%	1,8%		

Normes Prudentielles et gestion des risques

Ratios réglementaires

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 décembre 2011 un niveau de 17,55%, contre 17,38% au 31 Décembre 2010 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 8%.

Le ratio de liquidité s'est élevé à 116,56% en 2011, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio de couverture des dépôts s'est maintenu à un niveau de 19,63% en 2011 contre 18,22% en 2010 et ce pour un minimum réglementaire de 10%.

Le ratio des immobilisations a atteint 42,65% au 31 Décembre 2011, contre 43,03% au 31 Décembre 2010. Ce niveau reste largement inférieur au ratio réglementaire de 75% (maximum).

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	% requis	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Ratio de solvabilité						
Fonds Propres / Risques	Min 8%	19,87%	22,10%	18,49%	17,38%	17,55%
Ratio de liquidité						
	Min 100%	134,46%	164,70%	137,29%	149,97%	116,56%
Ratio de couverture des dépôts						
Fonds Propres / Dépôts	Min 10%	23,83%	21,99%	21,79%	18,22%	19,63%
Ratio des immobilisations						
Immobilisations nettes / F P	Max 75%	39,32%	38,19%	45,71%	43,25%	41,69%

Créances classées et provisions

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées. Ces efforts, conjugués à la radiation des créances jugées irrécouvrables en application des dispositions de la loi des finances 1999, ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien à un niveau faible des créances classées.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91/24 est de 174.297 mille dinars au 31 Décembre 2011 contre 166.217 mille dinars au 31 Décembre 2010. Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 5,35% en 2010 à 5,08% en 2011.

Ces créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CRÉANCES CLASSÉES ET PROVISIONS CONSTITUÉES

	2007	2008	2009	2010	2011	Evol 2011/2010	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	115 087	140 447	139 995	166 217	174 296	4,9%	10,9%
Classe 5	67 260	63 664	61 341	63 047	73 679	16,9%	2,3%
Classe 4	34 368	37 663	38 668	78 841	65 163	-17,3%	17,3%
Classe 3	12 021	19 227	27 267	10 579	23 191	119,2%	17,9%
Classe 2	1 437	19 892	12 719	13 750	12 264	-10,8%	70,9%
Créances courantes	1 944 407	1 928 548	2 381 542	2 940 313	3 257 487	10,8%	13,8%
Total créances (Bilan et hors Bilan)	2 059 494	2 068 995	2 521 537	3 106 530	3 431 783	10,5%	13,6%
Créances classées / Total créances	5,59%	6,79%	5,55%	5,35%	5,08%	-5,08%	-2,36%
Provisions sur créances classées	105 376	113 394	114 460	147 571	148 912	0,9%	9,0%
Agios réservés comptabilisés	2 680	1 772	1 897	2 436	6 119	151,2%	22,9%
Provisions collectives / Risques latents	0	0	0	0	28 545		
Taux de couverture des créances classées	93,9%	82,0%	83,1%	90,1%	87,6%	-2,8%	-1,7%
Provisions constituées / Total créances	5,12%	5,48%	4,54%	4,75%	5,17%	8,86%	-18,27%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2011, une enveloppe de 148.912 mille dinars. Ce niveau de provisionnement assure à la Banque une couverture à 87,6% du total des créances classées. Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2011 représentent 5,17% du total des créances.

Division et couverture des risques

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17/12/1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

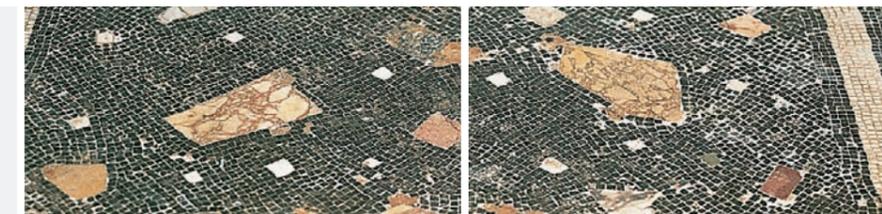
Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets
- 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune
- Une interdépendance commerciale ou financière directe
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.





Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global, risque de crédits et risque de liquidité).

Contrôle interne et gouvernance

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2011 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions règlementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

C'est ainsi, qu'un comité permanent d'audit interne a été créé. Ce comité est directement rattaché au conseil d'administration et il est chargé notamment :

- De veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place.
- De réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation.
- De revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision.
- D'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Sur un autre plan et afin de renforcer ces dispositifs, la Banque dispose d'un comité d'exploitation chargé d'examiner tous les risques encourus sur les

crédits ainsi que la conduite de la politique de crédit de la banque et ce, compte tenu des fonds propres disponibles et de la conjoncture économique et financière. Un comité de trésorerie est également fonctionnel, et chargé d'analyser les positions de trésorerie de la Banque.

Prévention contre le blanchiment d'argent

Dans le cadre de l'application de la loi 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, la Banque de Tunisie a toujours engagé des actions de sensibilisation de tout le personnel aux diligences et règles d'éthique à respecter conformément à la politique de conformité de la banque. Aussi, et conformément aux normes GAFI la Banque de Tunisie a mis en place un logiciel de filtrage pour permettre de saisir tous les renseignements relatifs aux clients. Un manuel de procédure a été également mis au point à la disposition des points de vente de la banque.

Développement et Modernisation

Evolution de l'effectif

Au 31 Décembre 2011, l'effectif permanent de la banque totalise 909 personnes dont 5 SVP, et 115 contractuels, contre 874 personnes au 31 Décembre 2010.

Le recrutement de 71 personnes en 2011 a concerné essentiellement 8 cadres et 63 employés. La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2011 le départ à la retraite de 36 personnes dont 19 cadres et 17 employés.

La moyenne d'âge des employés de la banque est passée de 43 ans à la fin de l'année 2010 à 45 ans au 31 décembre 2011.

La formation

Les actions de formation se sont poursuivies en 2011 pour développer les compétences du personnel de la Banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir-faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

Ces actions de formation ont porté essentiellement sur les domaines technologiques, commercial et la gestion des risques. Elles ont été principalement organisées dans le cadre de séminaires en intra-entreprises et auprès d'organismes spécialisés. Elles ont concerné 717 cadres et agents représentant 79 % de l'ensemble du personnel contre 962 personnes l'année précédente. Le budget alloué à la formation professionnelle est

arrêté à 279 mille dinars, dont 76% est destiné à la formation continue.

Courant 2011, La Banque de Tunisie a accueilli 320 stagiaires poursuivant leurs études dans différentes spécialités de l'enseignement supérieur contre 279 l'année précédente.

Le réseau de la Banque de Tunisie

La Banque de Tunisie a poursuivi ses efforts au cours de l'année 2011 en vue d'élargir son réseau commercial par des acquisitions de plusieurs terrains et locaux, L'objectif étant d'équiper les nouvelles zones de développement du pays ainsi que des nouveaux quartiers du grand Tunis.

Aussi, afin de mieux séduire la clientèle et de mieux se positionner face à la concurrence, la Banque de Tunisie a effectué également au cours de cette année d'importants travaux d'aménagement de plusieurs points de vente.

Le titre Banque de Tunisie en Bourse

L'Indice Tunindex de la Bourse de Tunis a chuté de près de 21% au terme des deux premiers mois de l'année 2011. De fortes perturbations ont pesé sur le marché boursier, la confiance des investisseurs ayant été mise à mal par le climat d'incertitude consécutif aux événements qui ont suivi la révolution. Le Tunindex a pu récupérer progressivement près de 16% sur le reste de l'année pour limiter sa chute à 7,63% contre un gain de 19,13% en 2010.

Pour sa part, le cours de l'action Banque de Tunisie

a varié au cours de l'année 2011 entre un minimum de 9,120 dinars et un maximum de 12,330 dinars. Ces pics ont été atteints au cours des mois de Janvier et Février 2011.

La capitalisation boursière, qui était de 1.307.250 mille dinars au 31 Décembre 2010, s'est établie à 1.206.000 mille dinars au 31 Décembre 2011. Les échanges globaux d'actions au cours de l'année 2011 ont porté sur 5.337.022 actions pour un volume global de 57.817 mille dinars.

TITRE BANQUE DE TUNISIE

Rubriques	2007	2008	2009	2010	2011
Cours de l'action BT (en dinars)	97,500	111,030	97,000	11,620	10,720
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	45,107	50,479	36,626	3,938	4,1903
Price Earning Ratio (P.E.R.)	12,2	13,3	16,5	2,3	20,91
Capitalisation boursière (en milliers de dinars)	731 250	832 725	1 091 250	1 307 250	1 206 000
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,16	2,20	2,65	2,97	2,56



Évolution Prévisionnelle de l'activité

Selon le communiqué du conseil d'administration de la Banque Centrale de Tunisie ainsi que le budget économique national de l'année 2012, on pourrait retenir les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Apparition de prémices d'amélioration de l'économie nationale au début de l'année 2012 à travers la progression du rythme des échanges commerciaux avec l'extérieur.
- Augmentation de certains indicateurs de l'activité touristique au début de l'année 2012.
- Taux de croissance du PIB de 4,5% prévu pour l'année 2012, avec un taux d'investissement de 24% du PIB.
- Augmentation prévue du volume d'exportation des biens et services de 7%.
- Augmentation prévue des investissements de 18,4%.
- Création d'au moins 75 000 emplois durant l'année 2012.
- Persévérance des banques en matière de financement de l'économie et incitation à la collecte des ressources nécessaires.
- Maintien des taux actuels sur le marché monétaire à un niveau proche du taux directeur de la BCT (3,5%).

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2012 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action dont particulièrement :

- Le développement de sa part de marché en matière de dépôts et de crédits à la clientèle.
- Renforcement de la politique commerciale.
- Recrutement de jeunes cadres pour couvrir le besoin de l'expansion du réseau d'agences de la Banque de Tunisie.
- L'implantation de nouvelles agences ainsi que l'accompagnement et l'assistance de sa clientèle.
- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux reconforter sa position dans le secteur bancaire tout en poursuivant l'effort de provisionnement et de renforcement des fonds propres.

- La préservation de sa politique de maîtrise des risques ;
- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.

La Banque prévoit durant l'année 2012, une progression des Produits d'Exploitation Bancaire de 9% se traduisant par une croissance de son Produit Net Bancaire de l'ordre de 8%. En poursuivant sa politique de maîtrise des frais généraux, la Banque de Tunisie devrait pouvoir dégager un Résultat Brut d'Exploitation en augmentation de 8,7%.

Selon les prévisions établies, les dépôts de la clientèle de la Banque de Tunisie vont évoluer à un rythme de 12% courant l'année 2012 pour atteindre 2.707 millions de dinars à la fin de l'exercice.

Les crédits nets à la clientèle évolueront à un rythme de 10,3% pour atteindre 3.157 millions de dinars à la fin de l'exercice 2012.

Compte tenu de la qualité du portefeuille, la dotation aux provisions nécessaire pour la couverture des risques additionnels devrait rester dans une limite assurant à la banque une couverture des créances classées à un taux minimum de 85%, après le niveau exceptionnel de la provision constituée en 2010 et en 2011.

Au cours de l'exercice 2012, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace. Aussi, et en symbiose avec l'avancement des travaux d'implémentation de bale II en Tunisie, la Banque poursuivra ses efforts pour le renforcement des systèmes d'évaluation et de suivi des risques.

États financiers de la
Banque de Tunisie
au 31 Décembre
2011 Bilan
Hors bilan
Etat de résultat
Etat des flux de trésorerie
Notes aux états financiers
Rapports des commissaires
aux comptes

Bilan

Situation arrêtée au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	22 159	38 968
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	98 490	208 211
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	2 860 432	2 610 177
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	140 231	31 708
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	210 656	188 288
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	42 643	44 464
AC7	Autres actifs	3.7	13 433	20 592
TOTAL ACTIF			3 388 044	3 142 408
PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	342 388	59 791
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 401 451	2 419 440
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	78 244	103 944
PA5	Autres passifs	4.4	67 546	91 484
TOTAL PASSIF			2 889 629	2 674 659
CAPITAUX PROPRES		Notes	déc-2011	déc-2010
CP1	Capital social	5.1	112 500	112 500
CP2	Réserves	5.2	278 054	249 227
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		918	1 044
CP6	Bénéfice de l'exercice		57 666	55 701
TOTAL CAPITAUX PROPRES			498 415	467 749
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 388 044	3 142 408

Hors Bilan

Situation arrêtée au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

HORS BILAN	Notes	déc-2011	déc-2010	
Passifs éventuels	6.1	753 916	345 443	
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	324 988	214 617	
HB2	Crédits documentaires	166 928	130 826	
HB3	Actifs donnés en garantie	262 000	0	
Engagements donnés		147 475	643 437	
HB4	Engagements de financement donnés	6.2	145 087	640 466
HB5	Engagements sur titres		2 388	2 971
Engagements reçus		1 476 613	1 382 238	
HB6	Engagements de financement reçus		61	79 000
HB7	Garanties reçues	6.3	1 476 552	1 303 238



État de Résultat

au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

ACTIF	Notes	déc-2011	déc-2010
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	175 694	164 450
Commissions (en produits)	7.2	34 342	33 052
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	13 741	10 458
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	12 173	10 118
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		235 950	218 078
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	81 756	69 270
Commissions encourues		1 050	1 035
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		82 806	70 304
PRODUIT NET BANCAIRE		153 144	147 773
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	39 604	38 760
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	-669	759
Autres produits d'exploitation		596	515
Frais de personnel		28 934	25 445
Charges générales d'exploitation		10 712	10 871
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 397	5 993
RESULTAT D'EXPLOIATION		68 762	66 462
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		714	318
Impôt sur les bénéfices		11 810	11 079
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		57 666	55 701

État des Flux de Trésorerie

Situation arrêtée au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
Activités d'exploitation				
	Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	219 367	207 980
	Charges d'exploitation bancaire décaissés	8.2	-84 480	-66 106
	Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		259 555	-31 018
	Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-265 634	-525 313
	Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-16 696	523 772
	Titres de placement		-136 149	0
	Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-48 822	-34 554
	Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-36 199	-18 247
	Impôt sur les bénéfices		-6 144	-21 716
	FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		-115 202	34 538
Activités d'investissement				
	Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 860	10 175
	Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-21 386	- 22 997
	Acquisition/ cession sur immobilisations		-3 644	-8 204
	FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-13 170	-21 026
Activités de financement				
	Augmentation/diminution ressources spéciales		-25 322	-24 700
	Dividendes versés	8.3	-27 000	-32 625
	FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-52 322	-57 325
	Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-180 694	-43 813
	Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		185 577	229 390
	LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		4 883	185 577

Notes annexes aux
états financiers
au 31 Décembre 2011

1. Présentation de La Banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 112.500.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 112 500 000 actions de 1 dinar chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	POURCENTAGE
Actionnaires Tunisiens	86 852	77,20%
Actionnaires Etrangers	25 594	22,75%
Dont BFCM	22 500	20,00%
Autres	54	0,05%
Total	112 500	100,00%

2. Principes et méthodes Comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2011 sont établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1. Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991, n° 2011-04 du 12/04/2011 et n° 2012-02 du 11/01/2012, ainsi que la note n° 2012-08 du 02/03/2012.

2.1.1. La classification des créances :

a) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

b) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et

qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

c) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

d) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

e) Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

f) Créances rééchelonnées (Circulaire 2011-04)

Les créances courantes et nécessitant un suivi particulier au 31 décembre 2010 qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire n° 2011-04, ne sont pas classées en classes 2,3 ou 4 et ce conformément à l'article 2 de ladite circulaire. Ces créances ont conservé leurs classes respectives de décembre 2010.

2.1.2. Les provisions :

2.1.2.1. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs comme suit :

Classe	Taux de provision
2	20%
3	50%
4	100%

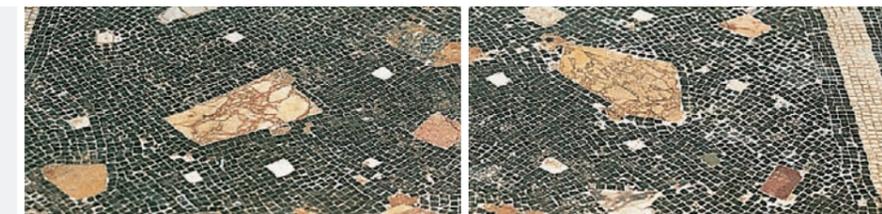
Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

2.1.2.2. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011, et suite aux événements post-révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

A ce titre, l'encours total des engagements (bilan et hors bilan) des clients ayant bénéficiés d'arrangements dans le cadre de la dite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 décembre 2011 à 323.878 mille dinars dont 59.182 mille dinars d'encours rééchelonné ou restructuré.





Parallèlement, et en application de la Circulaire aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, relatives à la constitution des « provisions collectives », la Banque de Tunisie a constitué des « provisions collectives » en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 28.545 mille dinars. Ces provisions sont constituées par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

2.1.3. La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4, définies ci-dessus, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Les intérêts réservés comptabilisés en 2011 s'élèvent à 4.025 mille dinars.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour le besoin de la présentation des états financiers.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. Composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2011. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2011.

2.5. Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

	31/12/2011	31/12/2010
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14,29%	14,29%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

2.6. Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

2.7. Constatations des opérations de leasing :

La Banque de Tunisie enregistre ses opérations de leasing conformément à la norme comptable sectorielle n° 41 relative aux contrats de location.

3. Notes relatives au Bilan - Actifs

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre décembre

2010 et décembre 2011 de 16.809 mille dinars. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Banque Centrale de Tunisie	3 462	20 864
Caisse dinars et devises	16 360	16 004
Compte courant postal	1	-8
Traveller's Chèques	11	36
Monnaies et matières	2 325	2 072
	22 159	38 968

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établisse-

ments financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Il est ventilé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	0	122 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	5 157	8 445
Correspondants étrangers	4 915	3 446
Placements en devises	86 934	73 830
Banques et correspondants en Dinars convertibles	5	4
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	428	339
Intérêts réescompte Prêts aux organismes fin. spécialisés	1 051	147
	98 490	208 211

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs (1)	229 140	213 864
Portefeuille escompte ordinaire	2 466 849	2 161 509
Crédits au personnel	38 400	24 304
Créances sur crédit-bail	9 062	10 601
Autres crédits à la clientèle (2)	26 594	65 529
Crédits sur ressources spéciales (3)	78 098	99 678
Créances classées sur ressources ordinaires	164 751	149 311
Créances classées sur ressources spéciales	3 279	6 489
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	22 126	21 210
Total brut	3 038 299	2 752 495
Agios réservés comptabilisés (4)	-6 119	-2 436
Provisions pour crédits à la clientèle au bilan (5)	-171 748	-139 882
Total net	2 860 432	2 610 177

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	25 936	65 273
Impayés à 1ère et 2ème présentation ou chez l'huissier	658	256
	26 594	65 529

(3) Crédits sur ressources spéciales :

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques.

(4) Agios réservés :

Les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 4.025 milles dinars.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

	31/12/2011
Provisions au 31 Décembre 2010	139 882
Radiations de créances en 2011	-3 135
Dotations nette de l'exercice 2011 (i)	35 001
Solde des provisions sur créances 2011 au bilan au 31 Décembre	171 748

(i) les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n° 91-24 relative aux normes prudentielles et n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives. A ce titre, les provisions collectives constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 28.545 mille dinars.



3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est ventilé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Titres de transaction et placement	136 149	31 031
Créances rattachées	4 082	677
	140 231	31 708

3.5. Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Titres de participation libérés	158 341	152 493
Titres d'investissement	2 556	3 967
Obligations	4 998	4 502
Fonds Gérés	48 100	31 637
Créances rattachées au portefeuille titres d'investissement	462	149
Total brut	214 457	192 748
Provisions pour dépréciations de titres	-3 801	-4 460
Total net	210 656	188 288

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont présentées au bilan net des amortissements constatés. Elles sont composées

d'immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs brutes en début d'exercice	113 487	105 658
Acquisitions	4 816	9 490
Cessions et régularisations	-546	-1 661
Valeurs brutes en fin d'exercice	117 757	113 487
Amortissements	-75 114	-69 023
Valeurs nettes en fin d'exercice	42 643	44 464

3.7. Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation	7 358 ⁽¹⁾	7 306
Siège, succursales et agences	157	972
Débiteurs divers	5 918	12 314
	13 433	20 592

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Compensation reçue	2 591	3 048
Agios, débits à régulariser et divers	4 465	4 766
Compte d'ajustement devises	302	-508
	7 358	7 306

4. Notes relatives au Bilan - Passifs

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts au jour le jour et à terme	68 595	46 354
Banques et correspondants étrangers	6 831	10 191
Organismes financiers spécialisés	2 139	3 113
Dettes rattachées	323	133
Banques et correspondants dinars	264 500	0
	342 388	59 791

4.2. Dépôts de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue	743 619	668 878
Comptes d'épargne	592 776 ⁽¹⁾	551 586
Comptes à terme et bons de caisse	774 506	927 101
Certificats de dépôts	221 500	202 500
Autres sommes dues à la clientèle	50 197	49 227
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	18 853	20 148
	2 401 451	2 419 440

(1) Les comptes d'épargne sont détaillés comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes spéciaux d'épargne	574 606 ⁽ⁱ⁾	531 928
Compte épargne logement	16 387	18 014
Compte épargne horizon	1 214	1 262
Comptes d'épargne investissement	58	58
Comptes d'épargne actions	221	189
Comptes d'épargne avenir	290	135
	592 776	551 586

(i) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Ressources extérieures	73 678	99 458
Ressources budgétaires	3 410	2 952
Charges rattachées aux emprunts et ressources spéciales	1 156	1 534
	78 244	103 944

4.4. Autres passifs :

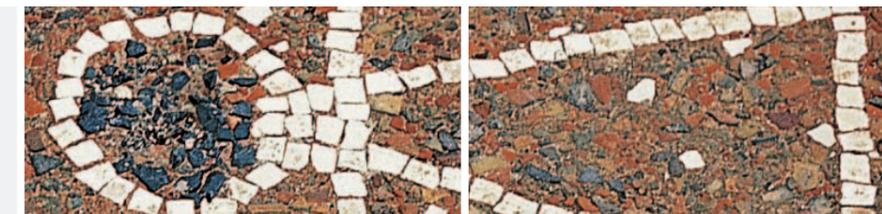
Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation	36 188 ⁽ⁱ⁾	60 891
Créditeurs divers	9 330	7 693
Provisions	22 028 ⁽ⁱⁱ⁾	22 900
	67 546	91 484

(i) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :
Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans

les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

	31/12/2011	31/12/2010
Compensation à régler	23 447	50 720
Agios, Crédits à régulariser et divers	12 038	10 171
Comptes d'ajustement devises	703	0
	36 188	60 891



(ii) Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour risques et charges diverses	8 883	8 209
Provisions pour congés payés	1 662	1 433
Provisions pour créances en hors bilan	5 709	7 688
Provisions pour prime d'intéressement	5 774	5 570
	22 028	22 900

Au cours de l'exercice 2011, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités. La banque a répondu à la notification des résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. Toutefois, l'administration n'a pas

encore donné de suite à la réponse de la banque. A ce titre, une provision de 2.000 KDT, a été constituée au cours de l'exercice 2011.

5. Notes relatives aux Capitaux propres

Le résultat de l'exercice 2010 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011.

Suite à cette affectation, les capitaux propres se présentent comme suit :

	31/12/2010	Affectation du résultat (1)	Autres variations	31/12/2011
Capital	112 500			112 500
Réserves et report à nouveau	299 548	28 701		328 249
Réserve légale	10 861	389		11 250
Réserve de prévoyance	207 409	1 000	2 253	210 662
Réserve à régime spécial	27 457	1 777	-2 253	26 981
Réserve pour Réinv.Exonérés	3 500	25 661		29 161
Report à nouveau	1 044	-126		918
Autres capitaux propres	49 277	0		49 277
Dividendes distribués		27 000		
Résultat de la période	55 701	-55 701		57 666
Situation nette	467 749			498 415



6. Notes relatives aux Engagements Hors-Bilan

6.1. Passifs éventuels :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du

fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

Crédits documentaires :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Ouverture de crédits documentaires	152 879	122 377
Acceptations à payer	14 049	8 449
	166 928	130 826

Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
BTA / Appel d'offres BCT	102 000	0
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	160 000	0
	262 000	0

6.2. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres

établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Crédits notifiés et non utilisés	145 087	220 927
Engagements en faveur des banques résidentes	0	419 539
	145 087	640 466

6.3. Garanties reçues :

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentée en hors bilan s'élève au 31/12/2011 à 1.476.552 milles dinars. Elle est déterminée comme suit :

- Seules les garanties réelles (au sens de la circulaire n° 91-24) ont été prises en compte ;

- Les garanties financières relatives à des créances classées ont fait l'objet d'une évaluation individuelle ;
- La valeur de ces garanties est retenue, dans la limite de la créance correspondante.

7. Notes sur l'Etat de Résultat

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Produits sur opérations avec la clientèle	174 250	162 116
Produits sur opérations interbancaires	1 444	2 334
	175 694	164 450

Les produits sur opérations avec la clientèle englobent les intérêts encaissés sur les crédits accordés à la clientèle, complétés des intérêts à recevoir rattachés à l'exercice 2011 sur ces crédits, et les

commissions assimilées à des intérêts, notamment les commissions encaissées sur les engagements par signature. Cette rubrique est détaillée comme suit par nature de produit :

	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille escompte	147 590	139 113
Revenus des comptes débiteurs	23 075	19 573
Commissions sur avals et cautions	2 710	2 463
Produits sur opérations de leasing	875	967
	174 250	162 116

7.2. Commissions :

Les commissions bancaires collectées courant l'exercice 2011 ont atteint 34.342 mille dinars, contre 33.052 mille dinars à la fin de l'exercice 2010.

Ces commissions sont détaillées par nature comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Commissions sur comptes	7 945	7 118
Opérations guichet et opérations diverses	1 522	1 338
Opérations sur titres	4 219	4 862
Opérations avec l'étranger	3 443	3 690
Commissions sur moyens de paiement	7 059	6 306
Commissions de gestion	10 154	9 738
	34 342	33 052

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille titres commercial sont composés des revenus des titres de transaction et

des gains nets sur les opérations de change. Le solde de cette rubrique est décomposé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Gains nets sur opérations de change	9 146	8 949
Gains nets sur titres de transaction	4 595	1 509
	13 741	10 458

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et

revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des titres de participation	9 641	8 740
Revenus des obligations	2 532	1 378
	12 173	10 118

Conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, les plus-values réalisées sur les titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « dotations

aux provisions et corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	71 376	61 482
Charges sur emprunts et ressources spéciales	4 629	6 025
Charges sur opérations interbancaires	5 751	1 763
	81 756	69 270

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur actifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Créances irrécouvrables passées par perte	220	162
Dotation nette aux provisions pour créances (i)	33 022	33 110
Récupération sur créances radiées	-642	-1 006
Dotation et reprise sur provisions pour passifs (ii)	1 238	924
Provisions pour prime d'intéressement (iii)	5 766	5 570
	39 604	38 760



(i) dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n° 91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(ii) Solde entre nouvelles dotations aux provisions pour risques et charges (+2.610 mille dinars) et reprises de provisions pour charges (-1.372 mille dinars).

(iii) dotation aux provisions constituée pour la couverture de la prime d'intéressement relative au résultat de 2011 à régler en 2012.

7.7. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Ce poste comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Il est détaillé comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Dotations nettes aux provisions pour titres	-659	-1 361
Moins-value réalisée sur titres d'investissement	0	-1 438
Plus-values réalisées sur titres d'investissement	-10	2 040
	-669	-759

8. Notes relatives à l'Etat des Flux de Trésorerie

C'est la méthode directe qui est appliquée pour la détermination des flux de la trésorerie. Ces flux sont traités en faisant la distinction entre les activités d'exploitation, les activités d'investissement et les activités de financement. Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars.

8.1. Produits d'exploitation encaissés :

Les flux provenant des produits d'exploitation sont détaillés comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et revenus assimilés	175 694	164 450
Commissions en produits	34 342	33 052
Gain sur portef-titres commercial et autres prts financiers	13 741	10 458
Ajustement des comptes d'actif	-4 410	20
	219 367	207 980

8.2. Charges d'exploitations décaissées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts encourus et charges assimilées	-81 756	-70 305
Ajustement des comptes du passif	-2 724	4 199
	-84 480	-66 106



8.3.Dividendes versés :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2011 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2011. Ils se sont élevés à 27.000 mille dinars.

9. Notes sur les Transactions avec les parties liées

En application de la norme comptable relative aux parties liées, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

9.1.Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT et met à sa disposition les logistiques nécessaires à son fonctionnement. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. En rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant de 151 mille dinars encaissé en 2011.

9.2.Opérations avec les SICAV :

BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement et 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

9.3.Opérations avec FOSA :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier fourni par la BT s'élève à 3 mille dinars au titre de l'exercice 2011.

9.4.Opérations avec Placements de Tunisie :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 40 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5.Opérations avec ASTREE :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 30 mille dinars.

L'encours au 31 décembre 2011 des placements effectués par l'ASTREE chez la Banque de Tunisie totalise 66 020 mille dinars dont 23 020 mille dinars de placements à terme et 43 000 mille dinars sous forme de certificat de dépôts.

9.6.Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 130 mille dinars par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.7.Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 50 mille dinars

par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 15 mille dinars hors taxes.

9.8.Opérations avec la Société des Entrepreneurs Tunisiens SET :

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 3 mille dinars hors taxes.

9.9.Opérations avec SPFT CARTHAGO :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 15 mille dinars hors taxes.

La BT assure également les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

9.10.Opérations avec la Générale de Participations :

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 40 mille dinars hors taxes.

9.11.Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie :

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 3 mille dinars hors taxes.

9.12.Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 10 mille dinars hors taxes.

9.13.Opérations avec BT SICAR :

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Le montant des fonds gérés confiés à la BT Sicar au 31 décembre 2011 s'élève à 16 250 mille dinars. Une provision de 1 508 mille dinars a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds. En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année. Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

10. Notes sur les Événements Posterieurs

La Banque a reçu le 5 janvier 2012 un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Jusqu'à l'arrêt de ces états financiers, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée à la banque.

Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les États Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 3.388.044 mille dinars et un bénéfice net de 57.666 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie « BT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers n° 2.1.2.2, 4.4 et 10 qui décrivent respectivement ce qui suit :

- En 2011, et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet de prélever sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions dites « collectives » de 28.545 mille dinars.

- Au cours de l'exercice 2011, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007. Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités. La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a estimé le risque réel encouru à 2.000 mille dinars, ayant fait l'objet de provision. Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné de suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse de la banque, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

- La banque a reçu le 5 Janvier 2012, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2008 au 31 Décembre 2010. Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée à la banque. De ce fait aucune estimation du risque éventuel ne peut être faite. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant les questions précitées.





Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ou de points d'impact susceptibles d'entacher notre opinion sur les états financiers.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport

sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas entièrement mises en conformité à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 20 Avril 2012



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac,
Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



FINOR

Fayçal DERBEL

Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
Centre urbain nord – 1082 – Tunis - TUNISIE
Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-mail : finor@planet.tn

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A 2011 :

1- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action com-

merciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération décomptée mensuellement, correspondant à 50% des courtages fixés d'un commun accord entre les deux parties.

2- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Aux termes de cette convention, la Banque de Tunisie émet un mémoire de frais à la « S.B.T. » au titre de cette mise à disposition et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.

3- La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

4- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

5- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci un service

financier et l'administration des titres formant son capital. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

6- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, elle assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes payable d'avance.

7- La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu

de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 20.000 dinars hors taxes payable d'avance. Cette rémunération subit une augmentation annuelle de 3% pouvant être révisée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 Mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 30.000 dinars hors taxes payable d'avance.

8- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « DIRECT PHONE SERVICES », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis à Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, le 30 Novembre 2006, en vertu duquel le loyer annuel payé à la Banque est fixé à 85.000 dinars. En outre, deux étages sont loués à la même société pour 45.000 dinars par an.

9- La Banque de Tunisie a conclu, le 05 Février 2004, un contrat de location avec la société « INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID », en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci des locaux (Immeuble sis au 4, Rue Mohamed Ali - Tunis) pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer payé à la Banque est fixé à 50.000 dinars par an.

10- La Banque de Tunisie a conclu, le 1er Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci, à titre gracieux, un local destiné à abriter ses archives, sis à Mateur. Dans le cadre de cette même convention, l'« ASTREE » met à la disposition de la Banque, à titre gracieux, deux locaux sis au 45, Rue Kheiredine Pacha – Tunis, l'un destiné à abriter les activités de la Banque et l'autre destiné à abriter les activités de son médiateur.

11- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Juillet 2008, une convention avec la Société des Entrepreneurs Tunisiens, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des associés et des assemblées générales. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

12- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel. A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisa-

tion des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

13- La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Aquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités. A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

14- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conven-





tions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 40.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

15- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'Investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 3.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques. Cette rémunération ne concerne pas l'hébergement du siège social.

16- La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

17- Les sociétés « Placements de Tunisie SICAF », « GIT-SA » et « FOSA » sont logées à la Banque de Tunisie à titre gracieux.

18- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

19- La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Septembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7.500.000 dinars.

En contrepartie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission de gestion, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 20% du montant des plus-values réalisées

déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement, égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la Banque de Tunisie.

20- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure de la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10.000 dinars hors taxes, payable d'avance et pouvant être révisée au terme de chaque année afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques.

21- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Par ailleurs, la Banque émet un mémoire de frais à la « BT SICAR » au titre de la mise à disposition des équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité et ce, selon la fréquence jugée adéquate par les deux parties.

22- La banque de Tunisie a conclu, le 25 Mai 2009, un acte de mise à disposition d'un droit d'usage avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu duquel celle-ci autorise la Banque de Tunisie à mettre ses enseignes dans le local de la compagnie sis aux Berges du Lac. Ce

droit d'usage est accordé à la Banque à titre gratuit pour une durée d'une année, allant du 1er Juin 2009 au 31 Mai 2010, renouvelable par tacite reconduction.

23- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Décembre 2010, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 3.000.000 dinars.

En contrepartie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Les frais engagés pour le recouvrement des échéances ainsi que le risque de défaillance des bénéficiaires des concours seront supportés par le souscripteur du fonds.

24- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 Décembre 2010, une convention avec la Société « INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS », en vertu de laquelle elle est chargée du service financier de ladite société. En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie reçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes. Nonobstant une augmentation annuelle de 3%, le montant de cette rémunération pourra être révisé au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions écono-

miques en vigueur au moment du renouvellement de cette convention.

25- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 Décembre 2010, une convention avec la Société « DIRECT PHONE SERVICES », en vertu de laquelle elle est chargée du service financier de ladite société. En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie reçoit une rémunération annuelle de 15.000 dinars hors taxes, payable au cours du dernier trimestre de chaque année. Nonobstant une augmentation annuelle de 3%, le montant de cette rémunération pourra être révisé au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de cette convention.

CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2011 :

26- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Octobre 2011, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 750.000 dinars. En contrepartie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission de gestion, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement, égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par le souscripteur du fonds.

27- La Banque de Tunisie a conclu, le 28 Décembre 2011, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5.000.000 dinars.

En contrepartie, la société « BT SICAR » perçoit une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payable préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions dès la clôture dudit exercice.

En plus de cette commission de gestion, la « BT SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 20% du montant des plus-values réalisées déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions d'actions ou parts sociales ainsi que des dividendes obtenus. En outre, elle perçoit une commission de rendement, égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par le souscripteur du fonds.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX :

28- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) – Il § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le comité de rémunération issu du conseil d'administration réuni le 25 Janvier 2011 a décidé de fixer les éléments de rémunération du Président Directeur Général comme suit :

- Un salaire brut annuel fixe de 420.000 dinars. A ce titre, la charge de l'exercice 2011 s'est élevée à 396.667 dinars.

- Un salaire brut variable de 18.000 dinars ou fraction de ce montant, pour toute augmentation de 1% ou fraction de 1% du bénéfice net de la banque, avec un plafond de 180.000 dinars, payable après l'approbation des comptes par l'assemblée générale.

- Une prise en charge par la banque au titre d'un contrat d'assurance vie. La charge de l'exercice 2011 correspondante à ce contrat s'élève à 107.100 dinars.

Outre cette rémunération, Monsieur le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2011 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant. Par ailleurs, les rémunérations annuelles brutes per-

çues par Monsieur le Président Directeur Général des sociétés du groupe « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », s'élèvent respectivement à 35.295 dinars et 18.000 dinars.

- Les jetons de présence décidés par l'assemblée générale des actionnaires s'élèvent à 350.000 dinars. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice, totalisent un montant brut de 300.000 dinars, pour l'ensemble des membres du conseil d'administration y compris les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 20 Avril 2012



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac,
Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



FINOR

Fayçal DERBEL

Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
Centre urbain nord – 1082 – Tunis - TUNISIE
Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-mail : finor@planet.tn

Rapport de Gestion du
Groupe
Banque de Tunisie

Présentation du groupe Banque de Tunisie

Définition du périmètre de consolidation

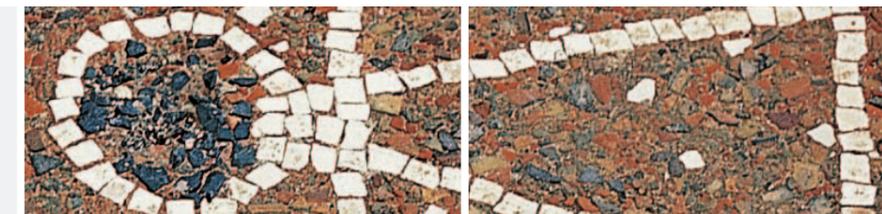
Le périmètre de consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

- Le contrôle exclusif : Le contrôle est exclusif lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire n'en dispose d'autant. Dans ce cas la consolidation est faite par intégration globale.
- Le contrôle conjoint : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c'est-à-dire qu'aucun co-entrepreneur n'est en mesure, à lui seul, d'exercer un contrôle prépondérant. C'est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.

- L'influence notable : L'influence notable est présumée lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

Périmètre de consolidation du Groupe Banque de Tunisie

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 dégage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable. Par conséquent, le périmètre de consolidation est composé comme suit :



Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2011	2010	2011	2010
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,37%	98,36%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,05%	53,04%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	54,98%	54,98%	46,72%	46,63%
SICAV CROISSANCE	60,55%	56,10%	36,82%	33,80%
SICAV RENDEMENT (1)	4,80%	5,26%	2,77%	2,97%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	97,91%	97,89%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,00%	92,99%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	92,82%	92,81%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,97%	98,34%	98,31%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	50,52%	40,66%	49,70%	39,99%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLMIERS	81,46%	81,46%	56,81%	56,80%
Assurance				
ASTREE Assurance	58,29%	58,29%	53,05%	53,04%

(1) La société SICAV RENDEMENT est sous contrôle exclusif du groupe malgré un droit de vote faible (Majorité dans le conseil d'administration)

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2011	2010	2011	2010
Promotions Touristique				
SPFT CARTHAGO (2)	40,91%	40,91%	35,30%	35,30%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,32%	28,32%

(2) La société CARTHAGO est mise en équivalence malgré un % de contrôle > 40 % vu que la banque n'entend pas prendre le contrôle de cette société. Elle est présumée faire partie du groupe CLUB MED

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation	Tx de détention directe	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	24,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	23,27%	Pas d'influence notable. Contrôle exclusif groupe PEI



Activité des sociétés du Groupe Banque de Tunisie

Placement de Tunisie SICAF

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations. Il s'élève actuellement à 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

L'objet de la société est la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital de la société est actuellement réparti comme suit : Groupe Banque de Tunisie (54,970%) et d'autres actionnaires (45,03%).

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité du portefeuille.

L'année 2011 est clôturée avec un total bilan de 16.616.980 Dinars contre 15.787.330 Dinars en 2010 et un résultat bénéficiaire de 2.626.684 Dinars contre un résultat positif de 2.167.086 Dinars en 2010.

A l'instar des autres filiales, les charges de structures sont très faibles. Elles sont essentiellement constituées de frais de Bourse et de services financiers.

Le Portefeuille de Placements de Tunisie a connu en 2011 une amélioration par rapport l'année 2010. Ainsi, les placements à long terme et les placements courants se sont élevés en 2011 successivement à 9.322.188 Dinars et 6.162.774 Dinars (nets des provisions) contre 8.665.003 Dinars et 6.754.728 Dinars (nets des provisions) en 2010.

La capitalisation boursière de Placements de Tunisie s'élève à la fin de l'année 2011 à environ 45.000.000 Dinars.

La Générale de Participations de Tunisie SICAF

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1998, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 dinars, divisé en 200.000 actions de 100 dinars de nominal chacune.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE à hauteur de 99,99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participation de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance ainsi qu'une sélection de participations d'accompagnement des meilleurs clients de la banque.

L'année 2011 est clôturée avec un total bilan de 23.126.404 Dinars et un résultat bénéficiaire de 544.100 Dinars.

Société de Bourse de Tunisie – SBT-

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117. Son capital est de 1 MD réparti en 40.000 actions de 25 Dinars chacune et détenues quasi totalement par la Banque de Tunisie.

L'activité de la Société de Bourse de Tunisie porte essentiellement sur le courtage en Bourse des opérations qui lui sont confiées par le réseau de la banque et la gestion d'OPCVM.

La Société de Bourse de Tunisie gère deux SICAV, à savoir SICAV Rendement (obligataire avec un actif net de 508 MD au 31/12/2011) et SICAV Croissance (mixte à dominante actions avec un actif net de 14.512 MD au 31/12/2011).

Le volume des transactions réalisées par la SBT au cours de l'exercice 2011 s'élève à 116 MD.

Le chiffre d'affaires s'élève au 31 Décembre 2011 à 825 748 Dinars Le total net du bilan s'élève au 31 décembre 2011 à 4,167 MD et le bénéfice net à 472.660 Dinars.

Sicav Rendement

La SICAV RENDEMENT est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par

la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de SICAV RENDEMENT alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le portefeuille de SICAV RENDEMENT est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

Au 31/12/2011 l'actif net de SICAV RENDEMENT a atteint 507,917 millions de dinars, le résultat distribuable 17,547 millions de dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 3,550 dinars au titre de l'exercice 2011.

Sa part de marché représente 10,4% en termes d'actifs gérés par tous les OPCVM et 11,6% d'actifs gérés par les OPCVM obligataires.

Sicav Croissance

La SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV CROISSANCE est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV CROISSANCE
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de SICAV CROISSANCE. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

L'actif net de SICAV CROISSANCE s'est établi au 31 décembre 2011 à 14.511,911 dinars contre 16.928,777 dinars au 31 décembre 2011.

La structure de l'actif net de SICAV CROISSANCE, au 31 décembre 2011, se compose d'actions pour un montant 10,457 millions de dinars représentant 78,82% de son actif, d'obligations pour un montant 346 mille dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 656 mille dinars et de placements monétaires pour 19,92% de l'actif géré.

Au cours de l'année 2011, SICAV CROISSANCE a distribué un dividende net par action au titre de l'exercice 2010 de 4,334 dinars.

Le résultat distribuable de l'exercice 2011 s'élève à 206,200 mille dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2011 s'établit à 3,898 dinars.

Ainsi, le rendement global de l'action s'établit à -0,26% en 2011.

Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

Créée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

C'est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 20.000.000 dinars divisé en 4.000.000 actions de 5 dinars de nominal. La dernière augmentation de capital a eu lieu en 2009 et elle a porté le capital de 10 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.



Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 58,29%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'Astrée exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance crédit

Au terme de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires de la Compagnie s'est établi à un montant de 101 929 m D contre 91 594 m D, une année auparavant, soit en évolution de 11,28 %.

Le bénéfice de l'exercice est passé de 16 090 m D en 2010 à 13 218 m D en 2011.

Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

La GIT SA est une Société Anonyme dont le capital s'élève actuellement à 8.000.000 de dinars. Elle est créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

La GIT SA est entrée dans sa place de croisière de vente des locaux construits et d'amélioration progressive de ses résultats.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 s'est élevé à 234 711 D et le Bénéfice s'est établi à 95 951 D.

Soprofit CARTHAGO

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967. Son capital, qui était de 7,4 millions de dinars en 1999, s'élève actuellement à 42,002 millions de dinars.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec

Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20 ha sur lequel est également édifié le
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles ;

- DJERBA LA FIDELLE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel ces unités sont louées.

Les revenus réalisés en 2011 par SOPROFIT CARTHAGO s'élèvent à 13,471 millions de dinars contre 17,58 millions de dinars au titre de l'exercice 2010. Le résultat net au 31 Décembre 2011 est de 5,375 millions de dinars contre un résultat net de 10,095 millions de dinars en 2010.

BT SICAR

La BT Sicar est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi N°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009 et la loi n° 2008-78 du 22 décembre 2008 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque.

Le capital de la société qui s'élève à 5 000 000 D est détenu à hauteur de 96,97% par la Banque de Tunisie.

Au 31 Décembre 2011, les ressources de BT SICAR s'élèvent à 21,6 millions de dinars. Le résultat net pour l'exercice 2011 est déficitaire de 53 326 dinars.

États financiers du groupe
Banque de Tunisie
au 31 Décembre
2011

- Bilan et hors bilan
- Etat de résultat
- Etat des flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
- Rapport des commissaires
aux comptes

Bilan consolidé

au 31 décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT		22 159	38 968
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	103 694	208 777
AC3	Créances sur la clientèle	2	2 898 083	2 641 987
AC4	Portefeuille titres commercial	3	458 070	361 553
AC5	Portefeuille d'investissement		209 726	180 840
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	124 173	100 467
AC6	Valeurs immobilisées nettes		50 776	52 301
AC7	Autres actifs		29 293	36 731
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	25 210	15 658
	Titres mis en équivalence	6	24 360	23 871
	Ecart d'acquisition net	7	3 970	4 308
TOTAL ACTIF			3 949 514	3 665 461

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
PA1	Banque centrale de Tunisie, CCP		0	0
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		342 389	59 791
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 168 782	2 159 601
PA4	Emprunts et ressources spéciales		79 073	104 775
PA5	Autres passifs		108 216	122 187
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	201 674	173 695
	Sous-Total Passifs		2 900 134	2 620 049

Capitaux propres	Notes	déc-2011	déc-2010	
CP1	Capital		112 500	112 500
	(Titre d'auto contrôle)	10	-3 880	-3 897
	Réserves consolidées	11	389 187	350 133
	Résultats consolidés	11	64 759	65 278
	Actions propres			
	Sous-Total capitaux propres		562 566	524 014
	Intérêts minoritaires	11	486 814	521 398
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		3 949 514	3 665 461	7,75%

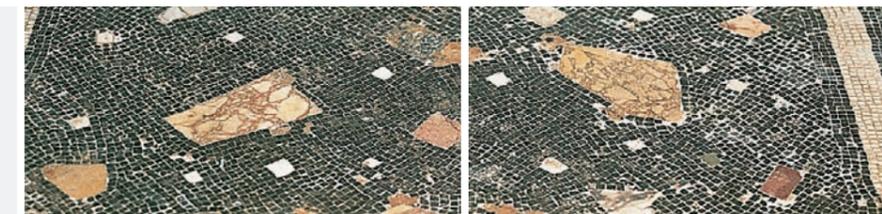
Hors Bilan consolidé

au 31 décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

HORS BILAN	Notes	déc-2011	déc-2010
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	324 988	214 617
HB2	Crédits documentaires	166 928	130 826
HB3	Actifs donnés en garantie	262 000	0
	Total Passifs éventuels	753 916	345 443
HB4	Engagements de financement donnés	145 087	640 466
	Engagements sur titres	2 388	2 971
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	450	272
	Total engagements donnés	147 925	643 709
HB6	Engagements de financement reçus	61	79 000
HB7	Garanties reçues	1 476 860	1 303 453
	Avais, cautions de garantie sur convention de portage	0	265
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés	498	569
	Total engagements reçus	1 477 419	1 383 287

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés





Compte de Résultat consolidé

au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc-2011	déc-2010
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés		175 785	164 513
PR2 Commissions - Produits		29 841	29 086
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		29 140	27 359
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement		10 181	7 001
Total produits d'exploitation		244 947	227 959
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées		71 379	57 909
CH2 Commissions encourues		1 132	583
CH3 Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		32	0
Total charges d'exploitation		72 543	58 492
Marge nette des activités d'assurance	13	7 730	9 922
Produit net bancaire		180 134	179 389
PR5/CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif		39 474	39 403
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-595	1 435
PR7 Autres produits d'exploitation		-1 745	-872
CH6 Frais de personnel		30 047	26 369
CH7 Charges générales d'exploitation		10 055	11 362
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 581	6 093
Résultat d'exploitation		96 317	95 599
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	1 724	3 563
PR8/CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-253	-242
Résultat courant avant impôt		98 294	99 404
CH11 Impôts sur les sociétés		11 936	11 338
Amortissement des écarts d'acquisition	7	339	339
Résultat des activités ordinaires		86 019	87 727
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
Résultat net		86 019	87 727
Intérêts minoritaires	11	21 260	22 449
Résultat net, part groupe		64 759	65 278
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>		<i>0,596</i>	<i>0,601</i>

État des Flux de Trésorerie consolidé

au 31 Décembre 2011

(chiffre en milliers de dinars)

	Notes	déc-2011	déc-2010
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		219 367	207 980
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-84 480	-66 106
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		259 555	-31 018
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-265 635	-525 313
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-17 344	523 772
Titres de placement		-136 149	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-48 822	-34 554
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-36 199	-18 247
Impôt sur les bénéfices		-6 144	-21 716
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		36 453	33 617
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		607	78
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		-78 791	68 493
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 860	10 175
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		15 238	124
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 293	-8 271
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		22 805	2 028
Activités de financement			
Emission d'actions		-38 311	-28 552
Emissions d'emprunts		-3 186	3 000
Remboursements d'emprunts		-12	-212
Augmentation/diminution ressources spéciales		-25 323	-24 700
Dividendes versés		-55 270	-63 926
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-122 102	-114 390
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-91	-4
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-178 180	-43 873
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	14	186 956	230 829
<i>Dont trésorerie chez la BT</i>		<i>1 898</i>	<i>2 158</i>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		8 776	186 956
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>		<i>2 546</i>	<i>1 898</i>

Notes annexes aux
états financiers consolidés
au 31 Décembre 2011

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1. Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
 - soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.
- Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2. Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés :

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1. Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2. Comptabilisation de l'Impôts

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.





3.3.Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1.Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2.Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3.Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4.Portefeuille titres :

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant

à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1.Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2.Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3.Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles. Les titres d'investissement sont comptabilisés de ma-

nière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus value sur titres d'investissement ne sont pas constaté dans le résultat de l'exercice.

5.Provisions collectives :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulation n°91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables. En 2011, et suite aux événements post-révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulation n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus. A ce titre, l'encours total des engagements (bilan et hors bilan) des clients ayant bénéficié d'arrangement dans le cadre de la dite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 décembre 2011 à 323.878 mille dinars dont 59.182 mille dinars d'encours rééchelonné ou restructuré. Parallèlement, et en application de la Circulaire aux établissements de crédits n°2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédits n°2012-08 du 02 mars 2012, relatives à la constitution des «provisions collectives», la banque de Tunisie a constitué des «provisions collectives» en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 28.545 mille dinars. Ces provisions sont constituées par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

Notes sur le Bilan :

Note 1

AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

(chiffre en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	333 414	-229 720	103 694	208 777
Autres secteurs	8	-8	0	0
	333 422	-229 728	103 694	208 777

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.

- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour 229 730 mille dinars.

Note 2

AC3 Créances sur la clientèle

(chiffre en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	2 897 393	-176	2 897 217	2 641 184
Autres secteurs	866	0	866	803
	2 898 259	-176	2 898 083	2 641 987

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour un montant de 176 mille dinars.

Note 3

AC4 Portefeuille commercial

(chiffre en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	456 213	0	456 213	359 347
Autres secteurs	1 857	0	1 857	2 206
	458 070	0	458 070	361 553

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.

- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4

Placements Nets des entreprises d'assurance

(chiffre en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	2 059	2 146
Terrains et constructions hors exploitation	3 944	4 089
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
Sous-Total	6 693	6 925
Placements dans les entreprises liées et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	57 069	56 278
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 074	61 920
Prêts hypothécaires	498	569
Autres prêts	354	364
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	66 020	64 675
Sous-Total	210 015	183 806
Total	247 196	221 219
Effets des reclassements et éliminations	-75 162	-72 533
Effets des répartitions des capitaux propres	-47 861	-48 219
Placements nets	124 173	100 467

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces

comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

Part des réassureurs dans les provisions techniques

(chiffre en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Provisions pour primes non acquises	7 515	5 921
Provisions pour sinistres Vie	45	0
Provisions pour sinistres Non Vie	16 453	8 881
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	1 197	856
Total	25 210	15 658



Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

cières de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

Titres mis en équivalence

(chiffre en milliers de dinars)

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints	déc.-11	déc.-10
CARTHAGO	35,30%	22 627	21 965
SPCB	28,32%	1 733	1 906
Effets des opérations réciproques		-	-
Titres mis en équivalence		24 360	23 871
Contribution aux réserves consolidées		6 059	3 734
Contribution aux résultat consolidé		1 724	3 563

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la

société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Le groupe Banque de Tunisie consolide par mise en équivalence les entités

- CARTHAGO
- POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE

Les opérations intragroupes symétriques (sans incidence sur le résultat consolidé) ne font pas l'objet d'élimination.

Note 7

Traitement des écarts d'acquisition

(chiffre en milliers de dinars)

	2011				2010	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW
FOSA	247	301	173	160	173	160
ASTREE	0	5 049	0	4 545	0	4 543
PLAC.TUNISIE	0	560	0	551	0	551
CARTHAGO	0	2 093	0	1 533	0	1 532
	247	8 003	173	6 789	173	6 786

(chiffre en milliers de dinars)

	2 011				2010
	Tx	Cumuls	Dots	VCN	VCN
FOSA	5,00%	96	8	56	64
ASTREE	5,00%	1 391	227	2 927	3 153
PLAC.TUNISIE	5,00%	127	28	396	423
CARTHAGO	5,00%	866	76	591	668
		2 480	339	3 970	4 308

Note 8

PA3 Dépôts de la clientèle

(chiffre en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	2 401 451	-232 669	2 168 782	2 159 601
	2 401 451	-232 669	2 168 782	2 159 601

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Les soldes des opérations réciproques est de 232 669 mille dinars et consistent dans l'élimination des soldes des comptes à vue des sociétés du groupe.

Note 9

Provisions techniques brutes

(chiffre en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Provisions pour primes non acquises Non Vie	22 204	21 203
Provisions pour primes non acquises Vie	0	0
Provisions d'assurances Vie	80 302	66 906
Provisions pour sinistres Vie	1 888	1 606
Provisions pour sinistres Non Vie	90 490	79 177
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 101	755
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 020	712
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	241	401
Autres provisions techniques Vie	654	621
Autres provisions techniques Non Vie	3 774	2 314
Total	201 674	173 695

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique,

prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10

Titre d'auto contrôle

(chiffre en milliers de dinars)

	2011				2010
	% Détention	Coût des Titres	Valeur Nominale	% Intérêts	% Intérêts
Titres d'autoContrôle					
Astrée	2,67%	4 790	3 001	53,05%	53,04%
GPT	0,61%	4 808	686	53,05%	53,04%
Git SA	0,03%	355	32	93,01%	92,99%
PT	0,03%	438	35	46,77%	46,63%
SicavCr	0,11%	814	126	36,82%	33,80%
		11 205	3 880		
Actionnaires BT					
BT	96,55%	108 620	108 620	98,37%	98,36%

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas

de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11

Note sur les capitaux propres

(chiffre en milliers de dinars)

	Secteur Financier	Autres Secteurs	déc.-11	déc.-10
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 880	0	-3 880	-3 897
Actions Propres	0	0	0	0
Contributions aux réserves consolidées	381 789	7 398	389 187	350 133
Contributions au résultat consolidé	62 873	1 886	64 759	65 278
Sociétés par intégration	62 873	162	63 035	61 715
Titres mis en équivalence		1 724	1 724	3 563
Intérêts Minoritaires	489 907	-3 093	486 814	521 398
Réserves Hors Groupe	-4 950	136	-4 814	-4 635
Résultat Hors Groupe	21 210	50	21 260	22 449
Quote-part titres hors groupe	473 647	-3 279	470 368	503 584

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenteurs par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées.

Note sur l'état de résultat :

Note 12

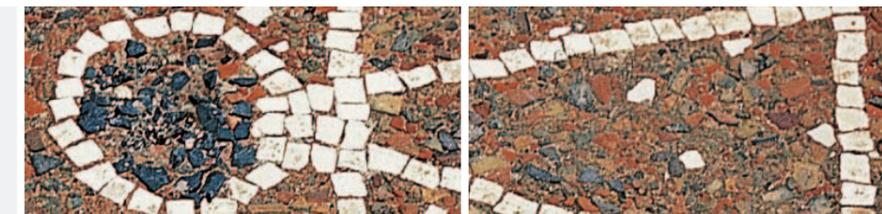
Analyse sectorielle du résultat consolidé

(chiffre en milliers de dinars)

	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique	déc.-11	déc.-10	déc.-09
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement									
BT	56 343						56 343	54 540	66 784
ASTREE		4 101					4 101	5 262	5 685
FOSA					54		54	52	34
GITSA					105		105	199	102
GITSARL					4		4	9	4
GPT			81				81	-68	164
PT			1 057				1 057	769	566
SBT				400			400	275	350
BT SICAR				78			78	-44	24
SPPI				83			83	-79	165
SVCR			309				309	326	434
SVRD			420				420	474	377
Total	56 343	4 101	1 867	561	163	0	63 035	61 715	74 689

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

CARTHAGO						1 897	1 897	3 563	3 306
SPCB					-173		-173	0	-49
Total	0	0	0	0	-173	1 897	1 724	3 563	3 257
Total Résultat	56 343	4 101	1 867	561	-10	1 897	64 759	65 278	77 946



**Note 13****Marge Nette des activités d'assurance**

(chiffre en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	8 286	13 501
Résultat T de l'Assurance Vie	3 474	2 002
Résultat technique	11 760	15 503
Produits des placements Assurance Non Vie	10 987	10 557
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 066	-1 210
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-6 216	-5 952
Autres produits non techniques	142	162
Autres charges non techniques	0	0
Impôts sur le Résultat	-2 389	-2 970
Marge intégrable	13 218	16 090
Elimination des opérations intra-Groupe	-5 488	-6 168
Marge nette des entreprises d'assurance	7 730	9 922

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des

activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note sur l'état des flux de trésorerie :**Note 14****Flux de trésorerie groupe**

(chiffre en milliers de dinars)

	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	déc.-11	déc.-10
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	-648	-16 696			-17 344	523 772
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-91	0	-91	-4
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-648	-180 693	3 155	7	-178 180	-43 873
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		185 577	3 276	1	186 956	230 829
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			1 897	1	1 898	2 158
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		4 884	6 431	8	8 776	186 956
Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie			2 545	1	2 546	1 898

La préparation de l'état des flux de trésorerie consolidé consiste à cumuler les différents états des sociétés intégrées globalement et à procéder à l'élimination des opérations réciproques les plus significatives.

Les sociétés agissant dans le secteur des OPCVM ne disposent pas d'un état des flux de trésorerie. A cet effet, un tableau des flux a été calculé, conformément à la norme générale.

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Note 15**Vérification approfondie de la situation fiscale de la Banque de Tunisie**

Au cours de l'exercice 2011, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités.

La Banque de Tunisie a répondu à la notification des résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. Toutefois, l'administration n'a pas encore donné de suite à la réponse de la banque. A ce titre, une provision de 2.000 KDT, a été constituée au cours de l'exercice 2011.

Note 16**Evénements postérieurs**

La Banque de Tunisie a reçu le 5 janvier 2012 un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Jusqu'à l'arrêté de ces états financiers, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée la banque.

Rapport Général des Commissaires aux comptes sur les États Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie « BT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 3.949.514 mille dinars et un bénéfice consolidé de 64.759 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie « BT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers n° 5 et 15 qui décrivent respectivement ce qui suit :

- En 2011, et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet de prélever sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions dites « collectives » de 28.545 mille dinars.

- Au cours de l'exercice 2011, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007.

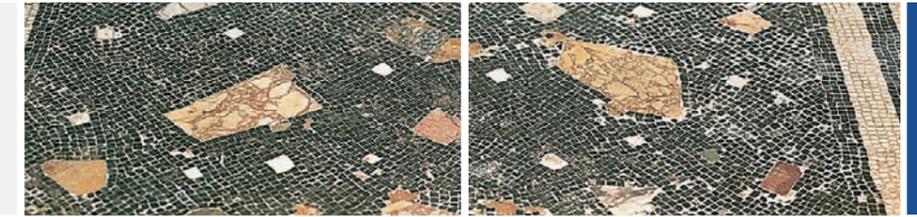
Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités. La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a estimé le risque réel encouru à 2.000 mille dinars, ayant fait l'objet de provision.

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné de suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse de la banque, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

- La banque a reçu le 5 Janvier 2012, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier 2008 au 31 Décembre 2010.

Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée à la banque. De ce fait aucune estimation du risque éventuel ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant les questions précitées.





5. Vérifications spécifiques :

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 10 Mai 2012



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
 Les Jardins du Lac,
 B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac,
 Rue Lac Echkel 1053 Tunis.
 Tel: 216 71 194 344
 Fax: 216 71 194 320
 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



FINOR

Fayçal DERBEL
 Immeuble I.C.C – Tour des bureaux –
 Centre urbain nord – 1082 – Tunis - TUNISIE
 Tél (LG) : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
 E-mail : finor@planet.tn